



PROVINCE DE QUEBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC, tenue le quatorzième jour de février deux mille onze, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents : M. Allen Cormier, préfet
M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
M^{me} Claudette Robinson, maire de La Martre
M^{me} Jovette Gasse, maire de Marsoui
M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre
M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est également présente :
M^{me} Carole Landry, secrétaire

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 6913-02-2011 TNO

Nomination secrétaire

IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE nomme Mme Carole Landry secrétaire de la séance.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 6914-02-2011 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour en ajoutant le point 8.1 *Achat de chlorure de calcium liquide route Saint-Joseph-des-Monts.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 6915-02-2011 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2011

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2011 a été courriellé à chacun des maires le 31 janvier dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES

MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2011 du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC tel que rédigé.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune discussion.

RÉSOLUTION NUMÉRO 6916-02-2011 TNO

Approbation listes des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE approuve les listes suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de 36 555,62 \$

Comptes payés, pour un total général de 73 509,95 \$

Listes présentées aux membres du conseil lors de la réunion de travail.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 6917-02-2011 TNO

Addenda à l'Entente intermunicipale dans le but d'offrir le service d'inspecteur régional de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier l'Entente intermunicipale dans le but d'offrir le service d'inspecteur régional de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur régional devra suivre une ou des formations au cours de l'année pour se tenir à jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. modifie l'Entente intermunicipale dans le but d'offrir le service d'inspecteur régional de la MRC de La Haute-Gaspésie en ajoutant le point suivant :

4.4 Frais de formation :

Les frais de formation seront partagés à part égale entre les municipalités signataires d'une Entente intermunicipale dans le but d'offrir le service d'inspecteur régional de la MRC de La Haute-Gaspésie.

2. facturera, après la justification des dépenses, les municipalités concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 6918-02-2011 TNO

Comptes de taxes impayés 2010

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des contribuables des Territoires non organisés (TNO) de la MRC de La Haute-Gaspésie n'ayant pas acquitté leur(s) compte(s) de taxes de l'année 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE avise les citoyens endettés envers les TNO de la MRC qu'ils ont jusqu'au 15 mars 2011 pour acquitter leur(s) compte(s) de taxes de l'année 2010. Après cette date, la MRC, en vertu des articles 1022 et 1056 du *Code municipal du Québec*, devra entreprendre la procédure de vente pour taxes des immeubles pour les citoyens qui auront un compte de taxes de plus de 50 \$ ou des arrérages de plus de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO 6919-02-2011 TNO

Achat chlorure de calcium liquide route Saint-Joseph-des-Monts

IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise la procédure d'appel d'offres, en collaboration avec la MRC de Bonaventure, concernant l'achat de chlorure de calcium liquide pour l'entretien de la route Saint-Joseph-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de MME CLAUDETTE ROBINSON, il est résolu de lever la séance à 19 h 27.

Allen Cormier, préfet

Carole Landry, secrétaire